

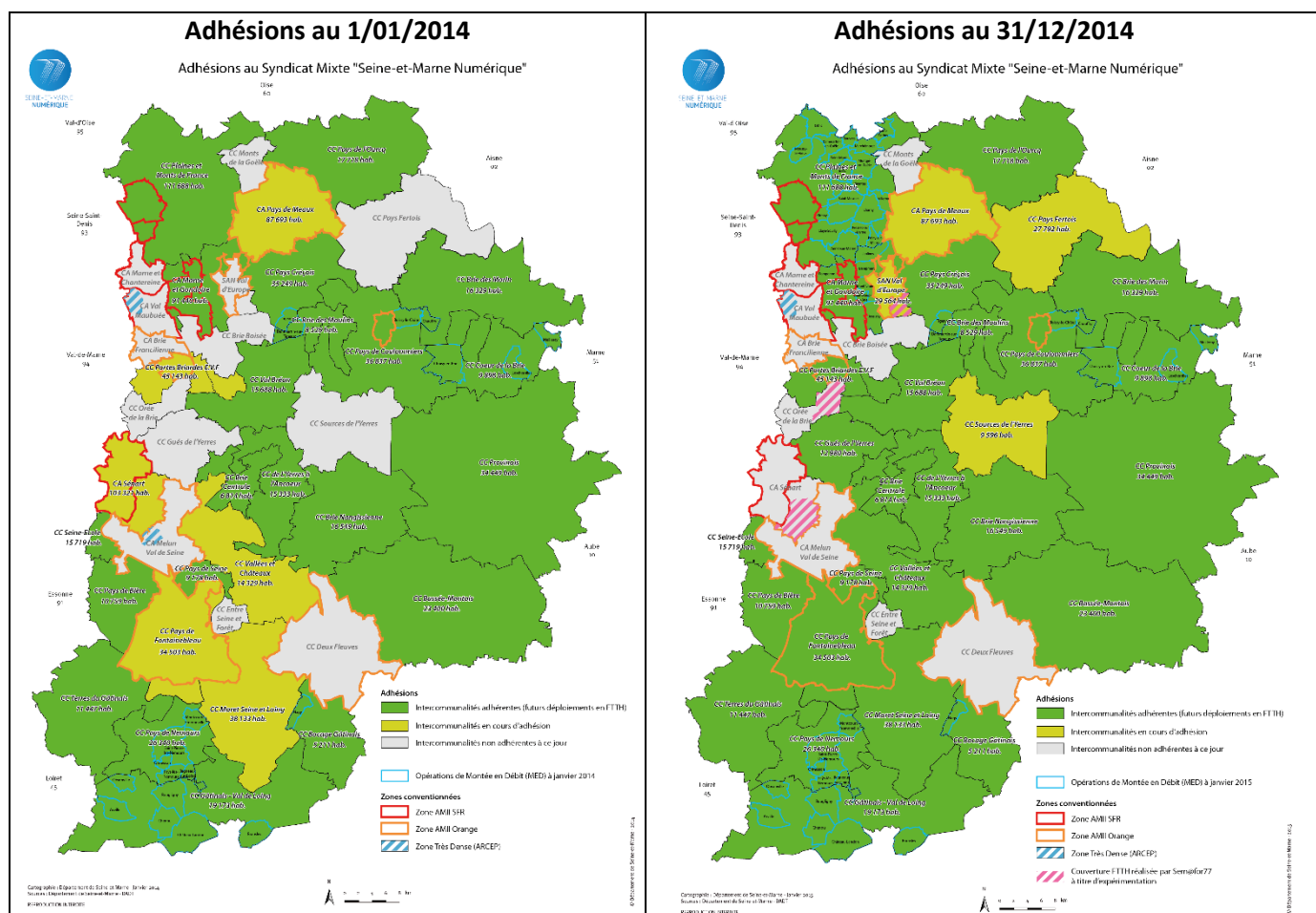


SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le second exercice de Seine-et-Marne Numérique s'est traduit par une croissance importante de son activité, tant dans les dimensions administratives, financières et juridiques que pour les dimensions techniques. L'augmentation de nombre d'adhérents, la structuration de l'organisation, la mise en œuvre de la montée en débit, la conclusion du contrat de délégation de service public pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, la mise en place d'outils de gestion traduisent la forte activité du Syndicat.

ADHÉSIONS AU SYNDICAT MIXTE



Cinq nouveaux EPCI ont adhéré à SMN dans le courant de l'année 2014 :

- la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau le 11 mars 2014(*),
- les Communautés de Communes de Vallées et châteaux et CC Moret Seine et Loing le 23 juin 2014(*),
- la Communauté de Communes des Gués de l'Yerres le 23 juin 2014(*),
- la Communauté de Communes des Portes Briardes entre Villes et Forêts le 25 novembre 2014(*).

(*) date de la délibération de SMN pour accepter l'adhésion de nouvelles structures.

Il convient de souligner que parmi ces adhérents, deux d'entre eux, les CC du Pays de Fontainebleau et des Portes briardes entre villes et forêts, sont situés partiellement en zone conventionnée.

Le périmètre d'action de Seine-et-Marne Numérique s'est étendu tout au long de l'année 2014. Le tableau ci-après donne une traduction chiffrée de cette extension :

	sur le territoire des EPCI		sur le territoire des communes		sur la population en zone d'initiative publique		sur la population en zone AMII (zone d'initiative privée)	
31/12/2013	21	53%	346	67%	407 949	67%	129 799	17%
31/12/2014	26	65%	433	84%	503 904	83%	178 932	24%
Croissance	+5	+12%	+87	+17%	+95 945	+16%	+49 133	+7%

Quatre EPCI sont déjà en procédure d'adhésion et rejoindront a priori le Syndicat dans le courant de l'année 2015. La perspective de développement en 2015 n'est cependant pas limitée à ces 4 intercommunalités.

Afin d'apporter à ses adhérents le maximum d'informations en matière d'aménagement numérique, le Syndicat a relayé des sessions de formation à distance, organisées par l'AVICCA, pour ses adhérents. Pour des raisons de limites de places, cette formation a été proposée aux membres du Bureau. Celle-ci s'est déroulée en quatre modules, de deux heures chacun. Ces modules ont porté sur les thèmes suivants :

- des réseaux THD, pour quoi faire ?
- les acteurs et les enjeux du numérique,
- la réglementation,
- l'action publique locale en matière de numérique.

De plus, afin que tous les délégués puissent bénéficier de cette formation, les services du Syndicat, mettent en ligne les sessions au fur et à mesure qu'elles sont disponibles, sur le site de Seine-et-Marne Numérique.

L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS DU SYNDICAT

Pour atteindre ses objectifs, le Syndicat doit disposer d'une organisation structurée et dotée de moyens. Ainsi, outre ses instances de gouvernance, son fonctionnement repose sur une administration organisée et pilotée, sur des moyens humains, matériels et financiers. Un budget et des règles de gestion encadrent son fonctionnement et le déroulement de ses projets.

En 2013, la plupart des moyens du Syndicat reposaient sur ceux mis à disposition ou prêtés par le Département. L'exercice 2014 a vu d'une manière progressive, le Syndicat prendre directement en charges ces services et ces moyens de fonctionnement, particulièrement par le recrutement d'agents salariés en propre du Syndicat et par la structuration de son propre système d'informations.

L'action coordonnée de l'administration a été articulée autour des axes de la feuille de route définie en début d'exercice et révisée à mi-année.

LES RESSOURCES HUMAINES

Organisation administrative de Seine-et-Marne Numérique

Rappel de la situation au 31 décembre 2013 :

A sa création au 1^{er} janvier 2013, le Syndicat était composé de six agents mis à disposition du Syndicat par le Département par voie de convention :

- 1 Directeur (ingénieur principal),

- 1 Assistante (rédacteur),
- 1 Secrétaire général (rédacteur principal),
- 1 Directeur technique (ingénieur principal),
- 2 Ingénieurs (ingénieurs).

Dès le second trimestre 2013, après création des postes par le Comité syndical du 19 février 2013, deux nouveaux agents ont complété l'équipe :

- 1 Directeur administratif et financier, dont la mission est d'accompagner la direction générale dans l'organisation du Syndicat, la gestion des finances, des ressources humaines, des affaires juridiques et la commande publique. Ce directeur administratif et financier a été recruté à compter du 1^{er} avril 2013 par la mise à disposition d'un agent du Département.
- 1 Gestionnaire finances et comptabilité, pour assurer l'exécution budgétaire et comptable du Syndicat et l'assistance du responsable administratif et financier.

Le Directeur en poste a quitté le Syndicat fin octobre 2013.

L'effectif du Syndicat s'est établi à 8 agents en 2013, terminant à 7 au 31 décembre.

Evolutions en 2014 :

Afin de permettre le développement des activités de SMN, tant dans les tâches administratives que techniques, le Comité syndical a décidé de créations de postes dès 2013 qui ont pris effet en 2014 de la manière suivante :

- 1 Directeur général des services entré en fonction le 1^{er} janvier 2014 (emploi fonctionnel - poste créé le 19 novembre 2013).
- 1 Ingénieur entré en fonction le 1^{er} janvier 2014^e (poste créé le 11 juin 2013) pour le suivi des zones conventionnées (ex. AMII) et des deux DSP.
- 1 Secrétaire entrée en fonction le 17 février 2014 (poste d'adjoint administratif créé le 24 septembre 2013) pour le secrétariat du Syndicat, l'accueil et la préparation des Assemblées.
- 1 Technicien pour effectuer organiser et suivre les chantiers de déploiements de montée en débit et de fibre optique jusqu'à l'abonné. Ce poste, créé le 19 février 2013, a été pourvu le 1^{er} avril 2014.
- 1 Gestionnaire administration-finances (après transformation d'un poste de rédacteur en poste d'adjoint administratif par le Bureau réuni le 17 juin 2014), recruté le 1^{er} août 2014.

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Syndicat totalisait 12 agents (+4 vs 2013) dont 6 mis à disposition par le Département (soit -1 vs 2013).

Une nouvelle création de poste a été décidée par le Bureau le 17 juin 2014 : 1 attaché territorial, chargé des affaires juridiques et de la commande publique. Le recrutement a eu lieu en novembre 2014 et l'agent a pris ses fonctions le 18 février 2015.

Outre les créations de postes, sont mis en œuvre un mode managérial visant à l'efficacité du service, une amélioration permanente des processus de gestion, et, au sein d'une petite équipe, une optimisation des fonctions. Ainsi, le poste d'assistante de direction s'est vu renforcé en 2014 de la charge de gestion des ressources humaines et des moyens généraux et le poste de secrétaire générale a été renforcé de communication du Syndicat.

Gestion des ressources humaines

Une harmonisation des Entretiens Annuels d'Évaluation (EAE) a été mise en œuvre pour les agents de SMN et ceux mis à disposition par le Département, autour des objectifs du plan d'activités (feuille de route) du Syndicat, déclinés en objectifs individuels pour chaque agent. Les EAE ont eu lieu en octobre et novembre 2014 pour tous les agents. Les dossiers des agents mis à disposition sont transmis aux Ressources Humaines du Département.

Il est à noter que la promotion interne des agents mis à disposition, sous condition d'éligibilité, est du ressort d'une décision du Département, sur la base d'un avis émis par la direction du Syndicat.

Avancement d'échelon en 2014 : 1

La formation

Un plan de formation a été élaboré pour 2014-2015 et a reçu la validation du CT du centre de gestion de la Grande Couronne. Il a par la suite fait l'objet d'une délibération du 9 décembre 2014.

Les formations suivies en 2014 résultent d'actions initiées en propre par le Syndicat ont été lancées (ex : la préparation à l'habilitation électrique BE) ou de sessions proposées par le CNFPT.

Nombre de jours cumulés de formation en 2014 : 29,5 jours (11 jours en 2013)

Ratio du nombre de jours de formation en 2014/effectif en ETP : 2,5 jours/ETP (variation 2013/2014 : +0%)

La médecine du travail

Seine-et-Marne Numérique a choisi d'adhérer à un service externalisé de médecine du travail pour le suivi médical individuel de ses salariés. Celui-ci a fait l'objet d'un contrat avec la société : Service de Médecine et Santé au Travail (SIMT). 5 visites médicales ont été proposées au cours de l'année 2014.

Nombre de jours cumulés d'arrêt de travail en 2014 : 129,5 jours

Ratio du nombre de jours cumulés d'arrêt de travail en 2014/effectif en ETP : 10,8 jours/ETP (variation 2013/2014 : +86%)

Accident du travail en 2014 : 0

Nombre de jours cumulés d'arrêt de travail en 2014 pour cause d'accident du travail : 0

Nombre de jours cumulés de congé maternité en 2014 : 138 jours (0 en 2013).

LES MOYENS GÉNÉRAUX

La mise en œuvre de moyens temporaires lors du démarrage de l'activité du Syndicat en 2013 a fait place en 2014 à la mise en œuvre de moyens en propre passant par :

- La commande de matériel et mobilier de bureau, et restitution au Département des biens lui appartenant et prêtés en 2013.
- La commande de petits matériels et consommables.

Le domaine des systèmes d'information a en ce sens fait l'objet des évolutions les plus importantes avec :

- un contrat de téléphonie fixe conclu en février 2014 et mis en œuvre en avril 2014,
- un contrat de téléphonie mobile conclu fin février 2014 et mis en œuvre en mars 2014,
- un contrat de location et maintenance du matériel informatique conclu fin novembre 2014 et mis en œuvre en décembre 2014,
- un contrat de location et maintenance du matériel de reprographie conclu et mis en œuvre en décembre 2014,
- un contrat d'accès à Internet avec stockage de données (externalisation des serveurs) conclu en décembre 2014 et à mettre en œuvre début 2015.

LA COMMANDE PUBLIQUE

L'état récapitulatif des décisions de marchés sur l'année 2014, tel que le Président en a rendu compte lors du Comité syndical du 20 janvier 2015, récapitule 7 marchés de services, dont 2 de prestations intellectuelles, et 4 marchés de fournitures.

FINANCES

L'année 2014 a été essentiellement axée autour des actions suivantes :

- le règlement des transferts d'opérations issues de la gestion précédente du Département de Seine-et-Marne (programme de la DSP Sem@for77 et NRA-ZO),
- la mise en œuvre opérationnelle de la montée en débit (MED),
- la préparation des modes de gestion des flux financiers liés à la DSP FTTH et des modes de traitement budgétaire,
- la prospective financière (PPI pour l'investissement et PPF pour le fonctionnement),
- une recherche d'amélioration constante des processus de gestion financière.

Elle s'est traduite également en étapes budgétaires :

- Le BP 2014 avait été voté par le Comité syndical réuni le 17 décembre 2013, avec la forme suivante :
 - A) un budget principal, voté sous l'instruction budgétaire et comptable M 52,
 - B) un budget annexe, voté en son principe mais sans mise en œuvre effective en 2014 car tributaire des choix de la DSP FttH qui a eu lieu seulement en décembre 2014,
 - C) le vote d'une AP/CP pour le programme de montée en débit (MED).
- le budget supplémentaire (BS) voté le 23 juin 2014,
- une première décision modificative, votée le 14 octobre 2014,
- une seconde décision modificative, au caractère très technique (crédits d'amortissement), votée le 18 décembre 2014.

En outre, les votes concernant le compte de gestion du comptable et le Compte Administratif de l'ordonnateur pour 2013 ont été effectués par le Comité syndical le 23 juin 2014

Par ailleurs, après remboursement, la ligne de trésorerie ouverte pour la période juin 2013-juin 2014 a été clôturée. Une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 3 M€ a été négociée et signée en juin 2014 pour un an.

Des conventions de financement.

Le financement par l'Etat des programmes FTTH et de montée en débit de Seine-et-Marne Numérique au travers du Fonds national pour la Société Numérique a fait l'objet d'un dossier dit de « phase 1 » déposé auprès du Commissariat à l'investissement en 2013. Le processus d'analyse du dossier par les services de l'Etat a abouti en février 2014 à un accord préalable de principe formalisé par un courrier du Premier Ministre au Président de Seine-et-Marne Numérique, pour un montant total de 66,8M€.

Outre cette étape majeure, une convention-cadre de partenariat entre la Région, le Département et SMN a été votée en décembre 2014 par le Comité syndical et signée depuis lors par les parties. Cette convention vise principalement le financement du projet FTTH porté par le Syndicat, pour un montant de 25M€ pour chacune des 2 collectivités contributrices.

Prospective financière :

Un travail sur la prospective financière du Syndicat à 5 et 15 ans a été mené en 2014. Ainsi, un avant-projet de Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) a été élaboré fin 2014, en cohérence le projet FttH retenu et notamment son plan d'affaires. Ce PPI a fait l'objet d'une séance de travail du Bureau lors de sa réunion du 9 décembre 2014. Ce processus de définition du PPI du Syndicat s'achèvera début 2015.

L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de de Seine-et-Marne Numérique. La réalisation de cette mission est articulée autour de 3 programmes, à savoir :

- la Délégation de Service Public (DSP) Sem@for77
- le programme de montée en débit,
- la Délégation de Service Public pour la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).

La DSP Sem@for77

La DSP Sem@for77 comprend deux volets :

- un volet affermage qui recouvre l'exploitation par le délégataire de solutions technologiques alternatives à l'ADSL, notamment la mise en place d'un réseau moyen débit hertzien (environ 1700 abonnés). En cas d'inéligibilité totale d'un abonné, Sem@for77 permet également le financement de l'installation des abonnés à une solution satellite (800 abonnés environ).

Une révision stratégique de l'évolution du réseau hertzien a été ouverte à la demande du délégataire en 2014 pour cause de limites des services offerts, d'impact de l'arrivée de la montée en débit et du FTTH, de l'obsolescence des équipements L'analyse en cours pourra conduire à des propositions de modernisation et de réinvestissement ou de gestion d'une extinction à programmer.

- un volet concessif qui porte sur le déploiement d'une infrastructure de collecte très haut débit permettant la couverture en fibre optique de zones d'activités d'entreprises et de services publics. Ce réseau appelé d'un linéaire d'environ 1600 km dessert 240 zones d'activités dont 101 zones d'activités labellisées THD Zones (ZA entièrement irriguées en fibre optique). Il est utilisé par 29 fournisseurs de services qui desservent à la fin 2014, sous réserve des chiffres définitifs qui seront communiqués par le délégataire dans son rapport d'activités annuel :
 - o 1098 entreprises et sites publics.

Outre le réseau de collecte, Sem@for77 offre une couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) à titre expérimental, sur les communes de Chevry-Cossigny, Cesson, Vert-Saint-Denis et Bailly-Romainvilliers, pour un volume global d'environ 9 000 prises. Ces expérimentations ont débuté dès 2011 à l'initiative du Département (à Chevry-Cossigny) et se sont poursuivies en 2013 et 2014 sous l'égide du Syndicat. Ces déploiements ont pris au premier semestre 2014 avec la fin de la réalisation des sections de réseau en aérien (sur appuis Orange).

Le réseau FTTH en quelques chiffres :

	Chevry-Cossigny	Cesson-Vert Saint Denis	Bailly-Romainvilliers
Nombre de prises total	1465	4 436	3148
Architecture	1 NRO et 12 poches optiques	1 NRO et 3PM	1 NRO et 3PM
Linéaire souterrain	16 300ml	44 188ml (300ml créés)	24 444ml (202ml créés)
Linéaire aérien	2 200ml (60 poteaux ERDF)	7 784ml (242 poteaux Orange et 161 poteaux ERDF)	40ml

4 Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) délivrent des offres au travers de ce réseau. IL s'agit d'offres « Triple play » (Internet, Téléphone, Télévision) et parfois « Quadruple play » (avec téléphonie mobile), comparables aux offres de services des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN), pour un coût moyen se situant entre 35 et 40€ (la comparaison étant rendue délicate du fait des nombreuses options, essentiellement liées aux bouquets TV).

Etat des raccordements d'abonnés et de la commercialisation du Très Haut Débit sur ces 4 communes à la fin 2014 :

	Chevry-Cossigny	Cesson	Vert-Saint-Denis	Bailly-Romainvilliers
Nombre de logements raccordés	1032	190	612	34
Nombre de locaux avec services Internet fournis par un FAI	936	190	654	34
Pourcentage de locaux raccordables/logements concernés	100%	98%	99%	94%
Pourcentage de locaux raccordés/logements raccordable	64%	11%	24%	1%

La montée en débit (PRM-MED)

Les opérations de montée en débit (MeD) consistent, d'une part, en la construction d'un local technique et d'autre part, à son raccordement en fibre optique à un Nœud de raccordement abonnés d'Orange (NRA) via des infrastructures existantes (fourreaux appartenant à Sem@for77 ou à Orange par exemple) ou via des travaux de génie civil à réaliser. La durée de ces travaux, entre le lancement des études et le raccordement des abonnés est d'environ 18 mois (avec des délais incompressibles).

Le programme de réalisation de montée en débit mené par Seine-et-Marne Numérique se précise au fur et à mesure des adhésions des intercommunalités au syndicat et de leur choix de programmation par la suite. Il revient en effet à chaque EPCI de décider de passer ou non, à titre intermédiaire, par le déploiement d'opérations de montée en débit sur leur territoire dont il est un co-financier.

La part de financement de l'Etat prévue pour la montée en débit dans le cadre du Fonds national pour la Société Numérique est de 5,5M€. Un dossier dit de « phase 2 » doit être déposé auprès de l'Etat et correspondant à la réalité des opérations menées afin de conclure ensuite une convention avec la CDC qui gère le fonds.

La programmation des opérations de montée en débit se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : opérations délibérées en 2013 pour 24 opérations de MeD (7383 lignes) sur 6 EPCI ;
- Phase 2 : opérations délibérées en 2014 pour 32 opérations de MeD (13390 lignes) sur 2 EPCI ;
- Phase 3 : opération restant à lancer en 2015 pour 30 opérations maximum (limite liée à l'accord de principe du financement FSN). Cette dernière phase constituera la clôture du programme.

Le programme complet est estimé pour un montant d'investissement d'environ 15,2M€ décomposé ainsi (chiffres estimatifs) :

- Phase 1 : 3,7 M€ ;
- Phase 2 : 6,2 M€ ;
- Phase 3 : 5,3M€.

Les opérations dites « délibérées » ont systématiquement fait l'objet d'une convention financière adoptée par les instances appropriées du syndicat et de chaque EPCI. Chaque convention prévoit le montant estimé de l'opération ainsi qu'une évaluation de la contribution de l'EPCI à verser au syndicat.

Les travaux de la phase 1 ont débuté fin 2013 et 18 installations ont été réceptionnées avec Orange au cours du 4^{ème} trimestre 2014. La mise en œuvre opérationnelle exige un délai d'attente réglementaire de 3 mois à l'issue de cette étape pour permettre aux FAI d'offrir leurs services sans discrimination. L'ouverture opérationnelle de l'ensemble de cette première phase, permettant de constater les augmentations de débits s'étalera sur le premier

semestre 2015. Les simulations réalisées établissent que 70% des abonnés de cette phase 1 disposeront de plus de 15Mbit/s.

Les études de la phase 2 ont été largement lancées dès le 4^{ème} trimestre 2014, à l'issue des choix de programmation réalisés par les 2 EPCI concernés.

La DSP FTTH

Lors du Comité syndical du 19 février 2013, l'Assemblée avait approuvé le principe de recours à une procédure de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit, sur la base de l'avis de la Commission consultative des services publics locaux rendu le 15 février 2013. Elle a autorisé le Président du Syndicat à lancer cette procédure de DSP dans une forme innovante, mixant le modèle des concessions avec celui de l'affermage. Trois candidats ont été retenus dans le cadre de cette procédure (Covage, Orange, SFR Collectivités) avec lesquels les négociations se sont déroulées sur le dernier trimestre 2013 et le premier semestre 2014.

Cependant, à l'examen des offres finales reçues le 12 mai 2014, il est apparu que les propositions formulées par les candidats sur un certain nombre d'éléments substantiels de la future délégation de service public répondaient de manière partielle et insatisfaisante aux besoins exprimés par le Syndicat mixte tout au long des sessions de négociations.

Lors de séance du 12 juin 2014, le Comité syndical a ainsi déclaré cette procédure infructueuse et a autorisé le Président à recourir à une procédure de négociation directe au titre des dispositions de l'article L. 1411-8 du code général des collectivités territoriales, avec les même candidats, tout en apportant des précisions au programme de la consultation afin de traiter les point problématiques justifiant d'avoir recours à cette procédure.

Cette nouvelle procédure a été lancée le 26 juin 2014 et a fait l'objet d'une nouvelle phase de négociation qui a abouti à la remise d'offres finales de la part des 3 candidats le 9 octobre 2014. L'analyse des offres présentée au Comité syndical lors de sa séance du 18 décembre 2014 a conduit ce dernier au choix de la société Covage et a autorisé le Président à signer le projet de convention de DSP. Les réalisations des formalités légales à accomplir suite à cette décision entraînent une signature en 2015.

Le projet en quelques chiffres :

- un linéaire de réseau à construire de plus de 5000km,
- 270 000 prises environ (foyers, entreprises et sites publics) à desservir avec une croissance de 0,8%/an,
- un investissement total de 358M€,
- une part publique d'investissement d'environ 170 M€ décomposée en 77 M€ de travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat (mis en affermage ensuite) et 93 M€ de subvention publique au délégataire (sur la partie concessive et les raccordements finals).

LA COMMUNICATION

Durant l'année 2014, le Syndicat a mis en œuvre un certain nombre de démarches visant à améliorer sa notoriété et à faire mieux connaître son action en matière d'aménagement numérique du territoire. Dans cette optique, il a été présent à plusieurs manifestations.

Seine-et-Marne Numérique présent sur le territoire

Inauguration du raccordement à la fibre optique de l'entreprise FICAP dans la zone d'activité de la Borne blanche à Bray-sur-Seine, le 16 janvier 2014.

Inauguration du Campus numérique à Montereau-Fault-Yonne le 7 février 2014, et signature par le Président de la charte de partenariat.

Participation le 5 juin 2014, à l'événement annuel organisé par Sem@for77, délégataire de Seine-et-Marne Numérique, réunissant les acteurs économiques du département et les opérateurs usagers du réseau Sem@for77.

Inauguration du raccordement de l'hôtel d'entreprises JEHOL à la fibre optique à Donnemarie-Dontilly le 10 juillet 2014.

Intervention à l'invitation de l'ARCEP lors d'une réunion plénière du groupe d'échanges entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO), le 8 octobre 2014, sur le thème Très Haut Débit : « Quelle fibre demain pour les entreprises ? ».

Présence du Syndicat au 53^e Congrès des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne, le 10 octobre 2014. via la tenue d'un stand d'information sur les actions menées en matière d'aménagement numérique par le Syndicat.

Intervention à l'invitation de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), lors du 10^e colloque « Territoires et Réseaux d'Initiative Publique » rassemblant près de 500 participants, le 13 novembre 2014, sur le retour d'expérience de SMN sur les premiers déploiements FttH en Seine-et-Marne.

Tout au long de l'année, Seine-et-Marne Numérique a participé à plusieurs réunions publiques organisées par les territoires sur lesquels il intervient.

Ouverture du site Internet du Syndicat

Le site Internet a été ouvert en février 2014. Il a été réalisé en collaboration avec le Département de Seine-et-Marne via une convention de partenariat entre les 2 parties.

Ce site permet d'accéder à des informations de base telles que : les Statuts et instances du Syndicat, sa situation et son accès, ses adhérents, ses délibérations, les annonces concernant les marchés publics et les recrutements.

Edition de supports de communication

Diverses publications ont été éditées afin d'exposer les actions menées dans le domaine de l'aménagement numérique et en particulier celui de la Montée en Débit (MeD). Ces documents ont été mis à la disposition des EPCI adhérents.

LES PERSPECTIVES 2015

Les adhésions

Plusieurs structures intercommunales ont entamé la procédure d'adhésion à SMN :

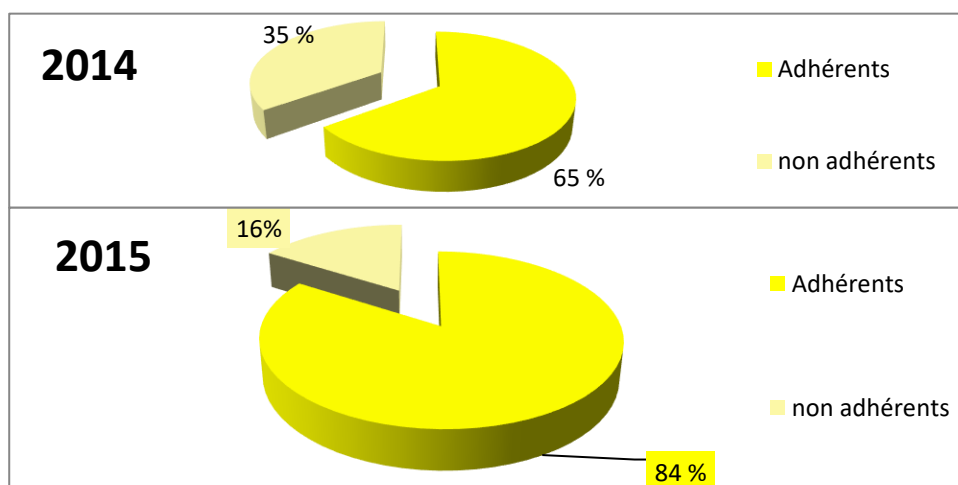
- la Communauté de communes des Sources de l'Yerres,
- le SAN du Val d'Europe, partiellement en zone conventionnée,
- la Communauté du Pays Fertois,

Elles ont délibéré en 2014 pour demander leur adhésion à SMN. Celles-ci pourraient être soumises au vote du Comité syndical au printemps 2015.

Les Communautés d'agglomération du Pays de Meaux et de Sénart souhaitent également adhérer et devraient engager la procédure dans le courant de l'année 2015. Il est à noter que ces structures sont entièrement ou partiellement en zone conventionnée.

Représentation des adhésions par rapport aux 40 EPCI

De plus en plus d'EPCI adhérent à SMN, dont un nombre significatif situé en zone conventionnée (AMII)



Les adhérents à Seine-et-Marne Numérique sont majoritairement situés en zone rurale, puisque ces zones sont délaissées par les opérateurs privés, l'action publique y a donc toute sa place. Toutefois, on note une augmentation des adhésions des EPCI situés partiellement ou totalement en zones conventionnées, dites zones AMII. En effet, la délégation de service public (DSP) FTTH, attribuée à la société Covage le 18 décembre 2014, prévoit qu'en cas de défaillance des opérateurs privés dans ces zones, celle-ci mettrait en œuvre les travaux nécessaires pour le déploiement de fibre optique jusqu'à l'habitant. De plus, le Règlement intérieur de SMN stipule que le Syndicat apporte une expertise et un accompagnement aux EPCI adhérents situés partiellement ou intégralement en zones AMII.

Organisation administrative

La mise en œuvre effective de la DSP FTTH va nécessiter un renforcement des services déjà prévu dans l'organisation. Le recrutement d'un technicien sur une création de poste déjà votée par le Comité syndical est programmé dans le courant de l'année 2015.

La recherche d'une meilleure action sociale en faveur du personnel sera engagée ainsi que la définition de règles de déroulement de carrière (avancements/promotions) en lien avec le Centre de gestion des personnels.

Des améliorations de gestion seront recherchés (indicateurs, tableaux de bords) et des dossiers importants figurent au programme d'activités des agents : assurances, véhicules de service, dématérialisation, veille juridique et institutionnelle...

Principes généraux de financement et perspectives budgétaires.

Des questions budgétaires et fiscales doivent être examinées avec la DDFIP pour gérer les programmes d'aménagement et structurer le budget autour des questions suivantes : budget principal/ budget(s) annexe(s), gestion de la TVA, mise en œuvre des AP/CP.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement intégrant les éléments apportés par le plan d'affaires de la DSP FTTH sera soumis au vote du Comité syndical.

Pour le financement des programmes d'investissements mis en œuvre, les principes généraux suivants sont rappelés ci-après.

D'une manière générale, la section d'investissement du budget du Syndicat sera financée par les subventions d'investissement versées par :

- l'Etat au travers du FSN - Fonds national pour la Société Numérique pour la période 2013-2019 après approbation du dossier de phase 2 à déposer en 2015 auprès des services de l'Etat.
- le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France : convention existante,
- les EPCI adhérents au travers de conventions à établir en 2015.

Le Syndicat ne portera pas directement le financement de l'investissement pour le compte de ses membres. Chaque membre devra donc financer la part de l'effort d'investissement lui revenant. Il devra inscrire cette participation, sous forme de subvention d'investissement ou fonds de concours, à sa section d'investissement et mobiliser, le cas échéant, les emprunts nécessaires.

Les modalités de répartition de l'effort de financement sur chaque territoire entre les différents niveaux de Collectivités membres seront formalisées par des conventions de cofinancement avec le Syndicat.

Le Syndicat portera les éventuels financements intercalaires des investissements, entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions, cette durée devant être la plus courte possible pour limiter les frais financiers.

L'aménagement numérique du territoire :

Les 3 programmes décrits précédemment vont se poursuivre en 2015 de la manière suivante.

- Principaux projets concernant Sem@for77 :
 - Poursuite du développement commercial sans extension majeure ;
 - Finalisation de l'analyse stratégique sur l'évolution du réseau hertzien ;
 - Mise en œuvre du transfert de l'exploitation du réseau FTTH vers la nouvelle DSP au travers d'un avenant au contrat de DSP.

- Principales étapes du programme de montée en débit :
 - Ouverture des services sur l'ensemble de la phase 1 (clôture de cette phase) ;
 - Réception des travaux pour partie de la phase 2 ;
 - Lancement des études et des travaux (pour partie) de la phase 3.

- Principales étapes du lancement de la DSP FTTH :
 - Lancement administratif (société ad hoc, capitalisation, garanties ...) ;
 - Définition du planning de déploiement en fonction de la programmation des EPCI et des contraintes de réalisation ;
 - Réalisation des premières études et des premiers travaux par le délégataire (partie concessive) ;
 - Reprise en exploitation du réseau FTTH de Sem@for77 (9000 prises environ), objet de la mission 3 du contrat de DSP FTTH ;
 - Attribution par Seine-et-Marne Numérique des marchés de travaux pour les réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage.

La communication

Un plan de communication sur trois ans est en cours d'élaboration. Il portera sur la stratégie générale de communication à mettre en œuvre. Il déclinera les outils et les actions à mettre en place pour améliorer la communication et les manifestations à organiser, seul ou en lien avec ses adhérents.

Site Internet : géré et exploité par les services du Département, il est prévu d'être repris en gestion par Seine-et-Marne Numérique afin de la faire plus facilement évoluer. Sa redéfinition est prévue en 2015 pour être restructuré et enrichi de nouvelles fonctionnalités.